

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle.

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

16. Provisions pour créances douteuses sur le budget principal 2024.

Conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, une provision doit être impérativement constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant de la provision à constituer correspond au minimum à 20% de l'état des restes des sommes non recouvrées au-delà de 2 ans (exercices 2020 à 2022).

La somme globale étant de 7 803,86 € au 31 décembre 2023, il conviendrait de réaliser une provision de 1 560,77 €. Une provision ayant déjà été effectuée en 2023 pour un montant de 1 257,35 €, le mandat doit correspondre au delta soit 303,42 €.

La provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants,**
- **d'autoriser le Maire à émettre un mandat de 303,42 € au compte 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT